

Groupe de réflexion académique EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION et COMPETENCES DE L'ORAL

Scénario pédagogique



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Intitulé : PRÉPARER UN ORAL EN CLASSE ENTIÈRE GRACE À LA TECHNIQUE D'ANIMATION DU WORLD CAFÉ

Niveau des élèves concernés : PREMIÈRE

Disciplines concernées : HGGSP

OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

En termes de connaissances, capacités/compétences spécifiques à l'EMI :

- Exploiter l'information de manière raisonnée
- Produire, communiquer, partager des informations

Lien éventuel avec les programmes disciplinaires (non EMI) :

- Dans cette activité, le world café est mis au service de la réflexion autour de la question conclusive du thème « s'informer : un regard critique sur les sources et les modes de communication » du programme d'HGGSP.

Ce format du world café a été utilisé au cours de l'année pour mettre les élèves en activité sur les thèmes introductifs (travail sur les connaissances et représentations des élèves) ou conclusifs (reprises des notions importantes) du programme d'HGGSP.

L'introduction

Certainement le moment le plus important dans la mise en oeuvre du thème.

- Faire comprendre en introduction pourquoi ce thème a du sens (+ mobilisation connaissances)
- Susciter l'envie, la curiosité, l'appétence, dès l'introduction en raccrochant l'enjeu du thème aux enjeux du monde d'aujourd'hui ;
- L'introduction doit faire émerger les représentations sur le sujet, comme elle doit permettre de réactiver les prérequis.
- C'est un temps privilégié pour la parole des élèves, les échanges et pour s'emparer de l'actualité ;
- Bien mettre en place les enjeux du thème par un regard critique : poser/se poser des questions, émettre des hypothèses, raisonner, critiquer ;
- **Ne pas hésiter à consacrer jusqu'à 4 heures pour une introduction.**

ELEMENTS DE LA COMPETENCE MAITRISE DE L'ORAL

Quelle sous compétence est travaillée ?

- RESPECTER DES RÈGLES ET DES CONVENTIONS : les codes de la situation de communication

- Gérer le temps : le temps de préparation, le temps d'intervention.
- Utiliser un niveau de langue et les codes langagiers appropriés à la situation.

ARGUMENTER : les exigences de l'élaboration du discours (compétences en lien avec la rhétorique)

- Présenter une problématique
- Utiliser / faire valoir des données pertinentes (documents, arguments,...) en lien avec le sujet initial.
- Établir un circuit cohérent, dynamique et progressif du propos.
- Utiliser des termes techniques et un vocabulaire spécifique en rapport avec la/les spécialité(s) évalué(ees) et le sujet traité

S'EXPRIMER À L'ORAL

(compétences en lien avec l'éloquence)

- Respecter le code langagier : maîtriser le langage, utiliser un registre de langue approprié,
- maîtriser la syntaxe (coordination / subordination / phrases complexes).
- Être audible et compréhensible : parler assez fort, articuler, adopter un phrasé adapté à la situation, maîtriser l'intonation, le rythme et le débit de parole (gestion des pauses, de périodes de latences entre les mots).
- Maîtriser la communication non verbale : maîtriser le langage du corps (posture debout, assise, circulation et investissement de l'espace), établir un contact visuel avec l'auditoire.

Selon quelle modalité ?

- Organisation d'un world café autour d'un thème conclusif d'une question au programme d'HGGSP.
Le 'World Café' est un processus créatif qui vise à faciliter le travail en groupe et le partage de connaissances et de compétences. Il permet une réflexion collective sur une thématique commune (type sujet de composition), un problème à résoudre (ex : comment diminuer le gaspillage à la cantine) ou un corpus documentaire problématisé. En l'occurrence ici : l'information fragmentée et horizontale et les lanceurs d'alerte.
- Le World café fait se succéder deux pratiques de l'oral différentes dans son déroulé :
 - une concertation entre pairs (groupes de 7/8 élèves max.) au cours de laquelle les élèves doivent argumenter et proposer leur contribution à l'élaboration d'une trame pour une présentation orale en continue
 - une présentation orale en continue réalisée par un rapporteur (5 à 10 minutes)

En quoi ce travail s'insère-t-il dans une progression des apprentissages ?

- Ce travail permet la participation de tous les élèves à l'élaboration d'une trame support à l'oral. Il peut être mis en place dès la première heure d'un cycle de formation et être rejoué avec des exigences plus élevées en fonction de ce qui a été observé lors des premières tentatives.

RESSOURCE UTILISEE :

- Un dossier documentaire préparé par le professeur est remis aux élèves. On peut aussi penser cet exercice comme un travail sur les représentations sociales des élèves et travailler sans dossier autour de questions ouvertes.
- On peut envisager filmer la prestation finale pour effectuer une remédiation La caméra d'un téléphone portable est suffisante pour la prise de vue.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE MENEES

Description du groupe apprenant :

Une classe de première (33 élèves)

Narration de la mise en place du projet, de la mise en activité des élèves :

Prérequis - :

- Il n'y a pas de prérequis obligatoire pour participer à cet exercice
- Sa répétition permet de monter en gamme dans les attendus. Dans le cas de l'activité présentée, les élèves ont déjà participé à un exercice sur un format comparable (question introductive du thème « démocratie »)

Phase 1 : 1h30

Le world café permet de documenter la question conclusive intitulée « l'information à l'heure d'Internet ». La question est décomposée en sous-thèmes (en l'occurrence ici : « les lanceurs d'alerte » et « l'information fragmentée et horizontale ». Le troisième jalon sur les théories du complot a été traité selon une autre modalité mais aurait très bien pu être intégré à l'exercice).

Il est préférable de disposer d'une grande salle, voire de deux salles contigües

- Sur chaque table (dans ce cas quatre pour quatre groupes) est disposée un dossier correspondant à un aspect de la question posée. Pour ce thème conclusif, le choix a été fait de proposer des dossiers plus fournis et de limiter le nombre de rotations à deux.
- À intervalles réguliers, les participants appelés « voyageurs » changent de table. Un « rapporteur » reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations en cours sont alors « fécondées » avec les idées issues des conversations précédentes avec les autres participants.
- Toutes les idées, remarques, critiques, exemples sont notés par le rapporteur sur une grande feuille type poster ou feuille A3.

Phase 2 : 20/30 minutes

- Au terme du processus, les principales idées sont résumées (elles sont par exemple notées sur des post-it) et chaque rapporteur présente au cours d'une assemblée plénière le résultat des échanges au cours d'une séquence d'oral en continu. Cette oral peut-être filmé pour donner lieu à une remédiation.

BILAN DE CETTE ACTIVITE

Eléments positifs :

- Méthode flexible et adaptable
 - Permet de faire tomber certains clivages (timidité, différences de sensibilité)
 - Créativité et stimulation de l'action
 - Offre la possibilité de faire participer un grand nombre de personnes
 - La session plénière s'axe sur la recherche de solutions concrètes et détaillées en fonction des besoins discernés ce qui débouche sur une réelle avancée pour la thématique
- Permet de prolonger la réflexion par une période de maturation en laissant affichées les notes prises et les post-it.

Points de vigilance :

- Ne permet pas de transmettre des informations de manière unilatérale
- Ne permet pas d'aboutir à une solution ou une réponse déjà déterminée
- Ne peut être envisagé qu'à un moment médian, avec des participants ni complètement ignorants du sujet, ni très pointus
- Est difficilement envisageable pour moins de 12 personnes
- Demande un peu de matériel et une grande salle

Lien avec les compétences présentes dans la grille d'évaluation du grand oral

Première phase : constitution des panneaux

Annexe 1 - Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
--	----------------------------	--	---------------------------	--------------------------	--

Deuxième phase : présentation par les rapporteurs

Annexe 1 - Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
--	----------------------------	--	---------------------------	--------------------------	--

ANNEXE : LES CONSIGNES ET LE DOSSIER REMIS AUX ÉLÈVES

DOSSIER N°1 : Information fragmentée, information horizontale

Quelles conséquences ? Quel contrôle de l'information ?

Consignes :

A partir du dossier documentaire, organisez un panneau structuré répondant au sujet.

Le panneau sera le support d'un oral de max. 10 minutes en fin de séance.

Définitions :

- **Fragmentation de l'information** : processus de diversification de l'offre informationnelle se caractérisant par la multitude des sources et des moyens de diffusion.

- **Information horizontale** : processus non centralisé de diffusion des contenus informationnels. Ces derniers circulent directement entre les producteurs et les utilisateurs du réseau Internet sans passer par les médias « traditionnels » que sont la presse écrite, les chaînes de radio et d'information, etc...

1 - « Sur Internet, l'invisible propagande des algorithmes »,

Frédéric Joignot, *Le Monde*, 15 septembre 2016

Deux personnes opposées politiquement, l'une de droite, l'autre de gauche, lancent une recherche Google sur « BP ». La première reçoit, en tête de page, des informations sur les possibilités d'investir dans la British Petroleum, la seconde sur la dernière marée noire qu'a causée la compagnie pétrolière britannique. Les deux requêtes ont donné des réponses diamétralement opposées car elles ont été « filtrées » par Google selon le profil des internautes. C'est l'un des exemples que donne Eli Pariser, spécialiste du cyberspace, pour montrer comment le moteur de recherche américain – recalibré six cents fois par an dans le plus grand secret – passe au crible les comportements en ligne et s'adapte au profil des usagers. Dans son essai *The Filter Bubble* (« la bulle filtrante », Penguin Books, 2011), il affirme que cette sélection permanente, dans tous les domaines – politique, lecture, voyages, culture – fait que Google confine les internautes dans une « *bulle cognitive* ». Cass R. Sunstein, professeur de droit à Harvard, aujourd'hui conseiller juridique à la Maison Blanche, a été l'un des premiers théoriciens à lancer l'alerte contre le risque de dessèchement intellectuel d'Internet par ces effets de bulle.

Un monde égocentré

En 2001, dans *Republic.com*, puis en 2007, dans *Republic.com 2.0* (Princeton University Press), il s'était dit préoccupé par le filtrage invisible opéré par les algorithmes des moteurs de recherche, des réseaux sociaux et des entreprises sur les désirs et opinions des internautes. Il craint qu'en proposant en priorité aux usagers du Web ce qu'ils aiment et pensent déjà, le Net les emprisonne dans un monde égocentré, qu'il les traite en consommateurs au lieu de les aider à se comporter en citoyens ouverts et pluralistes. Pour preuve, il cite les « *cocons* » partisans qui pullulent dans la blogosphère, sur lesquels les internautes trouvent une confirmation de leurs convictions et de leurs préjugés sans être confrontés à des idées opposées : c'est ce qu'il appelle le « *daily me* », le journal quotidien autistique. Une crainte confirmée cet été par la rédactrice en chef du quotidien britannique *The Guardian*, Katharina Viner, après la campagne menée en faveur du Brexit – la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans une longue enquête intitulée « Comment la technologie a perturbé la vérité », elle s'alarme que plusieurs tabloïds, mais aussi des leaders pro-Brexit, aient accumulé les « *fausses informations* » – voire les mensonges – pour se faire entendre. Rien que de très habituel ? Sauf que cette fois, ces propos outranciers ont circulé à grande vitesse et massivement dans la blogosphère et sur les réseaux sociaux, jusqu'à concurrencer les grands médias d'information. Pour Katharina Viner comme pour Eli Pariser, les algorithmes sélectifs des réseaux sociaux et de Google ont joué un rôle décisif dans ces flux « *en cascade* ». En n'échantillonnant que des informations fondées sur les demandes passées et les affinités des internautes, ils les ont abreuvés de milliers de pages et de sites d'information partisans confortant leurs avis, les confinant dans leur « *vision du monde* » et leurs « *croyances* », tout en faisant « *passer [celles-ci] pour des faits* ».

Nous avons ainsi « *de moins en moins de chance de tomber sur des faits qui réfuteraient des informations fausses partagées par d'autres* ». Dans une société où l'importance des faits se dilue et où triomphe la « *post-vérité* », le débat démocratique et le journalisme d'investigation sont, dit-elle, menacés.

Enfermement silencieux

D'après la théorie de la bulle filtrante, les algorithmes de Google sélectionnent les résultats présentés en fonction des internautes en s'appuyant sur 57 signaux différents : âge, sexe, dernières recherches, géolocalisation, navigateur utilisé, résolution de l'écran, services visités, fréquence des clics, raccourcis, etc.

Cette personnalisation de détail fait que Google et les sites commerciaux associés nous proposent en permanence des liens, des sites et des publicités allant dans le sens de nos choix habituels, servant ainsi « *une sorte d'autopropagande invisible* ». (...)

2 - Site d'information : le drenche.fr - Le concept

Le constat

Nous sommes partis d'une anecdote. Un jour, nous avons lu un sondage sur le gaz de schiste : 85% des Français étaient contre, 9% pour.... et seuls 14% se sentaient capables d'expliquer ce que c'était. Cela nous a amené à nous poser une question fondamentale : comment se forge-t-on une opinion ? Uniquement sur des a priori ? Sur des on-dit ? Ou parce que l'on pense pareil que certaines personnalités médiatiques ? Pour nous, le mieux aurait été d'avoir pour chaque question d'actualité, un argumentaire des Pour et des Contre. On a cherché partout, sur Internet, sur papier... ça n'existait pas. Alors on a décidé de le créer.

Le concept

Le Drenche repose sur un concept simple. Pour chaque grande question d'actualité, nous offrons au lecteur :

- un contexte simple, factuel, court et précis, pour savoir de quoi on parle.
- deux tribunes d'avis opposés, chacune rédigée par une personne compétente, légitime et engagée.

Notre unique but : vous aider à vous forger VOTRE opinion, pour faciliter par la suite l'engagement citoyen.



Un petit GIF vaut mieux qu'un long discours : le nom du journal vient des mots DRoite, cENTre et gauCHE. Au-delà de l'origine du nom, l'idée est de montrer que Le Drenche est un journal qui regroupe des opinions diverses et opposées en un même lieu. Nous voulions résumer l'idée même du débat dans le titre du journal. Le journal ne traite pas uniquement de politique, loin de là. Il aborde tous les thèmes qui font débat (société, religions, culture, sport, cinéma, actualité internationale, etc.) toujours dans le même but : vous aider à vous forger VOTRE opinion.

En quoi c'est innovant ?

L'innovation du journal LE DRENCHÉ, c'est de faire un journal :

- participatif : ce sont des contributeurs externes qui écrivent les tribunes. Ils sont légitimes, compétents et engagés.
- démocratique : ce sont les lecteurs qui proposent et choisissent les sujets, via [un comité de rédaction ouvert](#) à tous.
- interactif : notre but est de permettre au lecteur de forger SON opinion. Il est invité à indiquer son avis sur le sujet avant et après la lecture des arguments. Et à prolonger le débat en rajoutant des arguments. Et surtout, ce sont les lecteurs qui proposent et choisissent les sujets qu'ils souhaitent voir traités.

Enfin, c'est un journal qui pousse à l'engagement. Nous avons une vingtaine de partenariats avec des associations, des outils ou des initiatives qui permettent à nos lecteurs de s'engager facilement et d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Un journal web et papier

Depuis octobre 2016, Le Drenche est [un journal papier](#) distribué gratuitement dans les grandes écoles et universités, au début sur Paris et sa région, puis petit à petit dans toutes les grandes villes françaises. Il est désormais imprimé mensuellement à 140 000 exemplaires, et distribué sur les villes de Paris, Lille, Rennes, Nantes et Angers.

A terme, sa parution sera hebdomadaire. Cette périodicité permettra d'effectuer une couverture suffisamment fraîche des sujets d'actualité et laissera le temps à l'équipe de rédaction de construire chaque numéro avec un niveau de qualité constant.

Pour ceux qui n'habitent pas dans une grande ville, il est possible de recevoir directement le journal chez soi en [s'abonnant](#).

Rédaction : des personnes légitimes, compétentes et engagées d'horizons diverses

Pour permettre une grande diversité de points de vue, et un véritable engagement partisan des articles, Le Drenche s'appuie sur une communauté de contributeurs compétents dans de nombreux domaines.

Les contributeurs légitimes viennent de divers horizons : élus locaux ou nationaux, universitaires, chercheurs, acteurs terrains, associations, ONG, etc. Ils ont tous un point commun : ils connaissent leur sujet et sont engagés pour leurs convictions.

Précision d'importance : Le Drenche n'est lié à aucune structure politique, groupe d'influence, entreprise, etc.

Quel est l'impact social du concept ?

La montée en puissance des partis extrêmes, la violence des manifestations de tous bords, la vivacité des clivages... La liste des sujets qui divisent les Français et qui génèrent de vives tensions est longue. Ces conflits ont souvent la même origine : la méconnaissance de l'autre. En exposant de manière claire tous les points de vue, tous les avis, Le Drenche a l'ambition de donner à chacun les outils nécessaires pour comprendre et tolérer les avis divergents.

Et de manière générale, nous pensons que le débat est bon pour notre société et pour la démocratie. Nous pensons que si l'on sait vraiment de quoi on parle quand une question se présente, qu'on connaît les avantages et les inconvénients d'une réforme, on votera plus intelligemment. Finalement, nous pensons qu'on a tout à y gagner si un maximum de monde s'intéresse vraiment aux changements de notre société.

Concrètement, le premier impact du journal Le Drenche est d'inciter ses lecteurs à l'engagement citoyen, en leur proposant une démarche en 3 étapes : s'informer, se positionner, s'engager.

Le second impact est de permettre aux lecteurs de sortir de leur "bulle de filtres", ou "bulle d'opinion" (ce phénomène qui fait qu'au quotidien, on a tendance à lire des articles qui sont déjà d'accord avec notre opinion, ou notre a priori). En lisant des argumentaires du bord opposé, nous permettons à nos lecteurs de comprendre les arguments des personnes qui pensent différemment, favorisant ainsi un débat apaisé.

3 - « Internet et démocratie, le grand désenchantement ? »,

interview de Romain Brouard, *Inaglobal*, 13 décembre 2017.

La première caractéristique du débat public en ligne, c'est d'abord la fin des *gatekeepers* traditionnels qu'étaient les journalistes, les éditeurs, les programmeurs. Ces acteurs ont beaucoup moins de pouvoir dans le débat public en ligne, puisqu'ils ne décident plus de ce qui peut se dire ou non. [...]

La deuxième caractéristique, c'est l'égalité des statuts dans le débat. Internet est un réseau de communication au sein duquel on peut accéder à partir de n'importe quel nœud, c'est-à-dire de n'importe quel ordinateur connecté. Ainsi, tous les internautes sont au même niveau en termes de production et de réception d'informations. De ce principe d'égalité d'accès découlent une égalité des statuts et une légitimité commune à tous les internautes pour faire entendre leurs voix. [...]

Donc, tous les internautes sont au même niveau lorsqu'ils prennent la parole dans une discussion et on ne doit pas forcément mettre en avant son statut pour fonder l'autorité d'un argument. Cette dilution de l'expertise, et du statut d'autorité, est remplacée par des indicateurs de popularité. [...] Plus vous avez de gens qui vous suivent, plus vos arguments vont être relayés

Une information démocratisée

La première caractéristique du débat public en ligne, c'est d'abord la fin des *gatekeepers* traditionnels qu'étaient les journalistes, les éditeurs, les programmeurs. Ces acteurs ont beaucoup moins de pouvoir dans le débat public en ligne, puisqu'ils ne décident plus de ce qui peut se dire ou non. [...]

La deuxième caractéristique, c'est l'égalité des statuts dans le débat. Internet est un réseau de communication au sein duquel on peut accéder à partir de n'importe quel nœud, c'est-à-dire de n'importe quel ordinateur connecté. Ainsi, tous les internautes sont au même niveau en termes de production et de réception d'informations. De ce principe d'égalité d'accès découlent une égalité des statuts et une légitimité commune à tous les internautes pour faire entendre leurs voix. [...]

Donc, tous les internautes sont au même niveau lorsqu'ils prennent la parole dans une discussion et on ne doit pas forcément mettre en avant son statut pour fonder l'autorité d'un argument. Cette dilution de l'expertise, et du statut d'autorité, est remplacée par des indicateurs de popularité. [...] Plus vous avez de gens qui vous suivent, plus vos arguments vont être relayés.

« Internet et démocratie, le grand désenchantement ? », interview de Romain Brouard, *Inaglobal*, 13 décembre 2017.

4 - « Donald Trump et Twitter, le choc des extrêmes ? »,

(C. Léonarduzzi, *Forbes*, 5 décembre 2016)

Donald Trump le reconnaît d'ailleurs lui-même dans un entretien avec la chaîne CBS quelques jours après sa victoire : « Le fait que j'ai un tel pouvoir en terme d'audience sur Facebook, Twitter, Instagram, etc, je pense que cela m'a aidé à gagner tous ces (Etats) où [mes adversaires] dépensaient beaucoup plus d'argent que moi ».

Mais quel usage de Twitter fera donc Donald Trump une fois installé dans le bureau ovale ? Troquera-t-il le volubile et provoquant @realDonaldTrump, suivi par 16,4M de personnes, pour le plus institutionnel @potus garni de 12,3M de followers ? Éléments de réponse.

@realDonaldTrump, un média à part entière

Donald Trump a animé la campagne américaine en bluffant tous les commentateurs par sa capacité à utiliser Twitter comme une arme de communication massive et performante. Loin des tweets ternes et plats des politiques, il a bâti sa propre grammaire autour de quelques grands principes. Depuis le milieu de l'année 2011 (il s'est inscrit en 2009), Twitter est son canal privilégié de communication, il l'utilise comme un média à part entière comme pourrait l'être un journal à son nom. Il commente, insulte ou éructe le tout-venant sans aucun filtre, n'hésitant pas à manier à dessein l'outrance (...)

Pendant la campagne, chacun de ses tweets générait plusieurs articles. Factuels ou de décryptages, négatifs ou positifs, peu importe puisque l'on parlait de Trump et de ses déclarations.

Grace à la caisse de résonance offerte par les médias traditionnels, Twitter lui a ainsi permis de diffuser ses positions ultra-clivantes et démagogiques en évitant le plus souvent le filtre journalistique du décryptage et de l'analyse. Il a ainsi mis à l'agenda médiatique les thèmes qui lui étaient chers et a cadré les débats en obligeant ses adversaires à se positionner par rapport à lui.



Ce tweet accusant les démocrates d'être à l'origine de Daech l'illustre bien. Il met à l'agenda la problématique islamiste, dénonce l'incompétence de ses rivaux et les force ainsi à lui répondre et à s'engager sur le terrain qu'il a choisi (...)

5 - "Tous journalistes?" Les attentats de Londres ou l'intrusion des amateurs

Par André Gunthert, *libération.fr*, jeudi 19 mars 2009 à 07:51



Engagée à partir des années 1990, la transition vers l'image numérique s'effectuait à bas bruit dans le monde de la presse et de l'édition. L'arrivée des logiciels de traitement d'image, la diffusion du scanner puis des matériels de prise de vue numérique, l'ouverture de sites ou de portails en ligne semblaient se succéder sans bouleverser les métiers du journalisme – et sans aucun changement perceptible du point de vue du lecteur.

C'est à l'été 2005 que se manifeste brutalement la prise de conscience des mutations en cours. Dans son numéro des 20 et 21 août, surplombant l'image d'une foule occupée à photographier un concert de la chanteuse Beyoncé, le quotidien *Libération* affiche à la une un titre emblématique: «Tous journalistes?» On retrouve en pages intérieures ce même balancement d'un jugement global, énoncé par Cyril Fiévet, spécialiste des blogs (qui estime qu'il y va de «la perte du monopole des journalistes sur l'information»), répondant à un constat iconographique: «De plus en plus d'anonymes utilisent leurs téléphones équipés d'appareils photo et de caméras pour témoigner de l'actualité.»

Annoncé l'année précédente par un ouvrage à succès de Dan Gillmor, *We The Media*, l'essor du «journalisme citoyen» («*citizen journalism*») parmi les nouvelles pratiques du web n'avait pas suscité de réactions alarmées^[1]. Mais l'essai se bornait à décrire les nouveaux usages rédactionnels expérimentés par les blogueurs ou les portails d'information, sans évoquer la question des images.

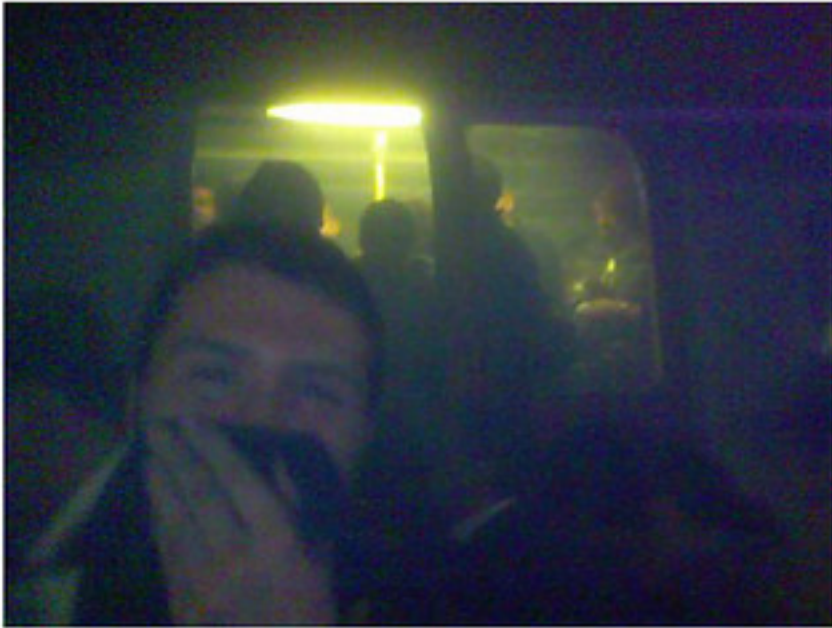
Or, c'est bien cette abondance nouvelle de photographies numériques qui apparaît comme une menace: «Tout le monde devient producteur d'images, tout le monde peut faire connaître sa vision de la réalité, commente Patrick Sabatier dans *Libération*. L'information, denrée jadis rare, donc chère, dont les médias avaient le monopole, se banalise, se démocratise, se privatise. Les journalistes se demandent si les prophètes de malheur qui prédisent la fin des médias n'auraient pas raison^[2].»

Tous journalistes? Ne faudrait-il pas dire plutôt: "Tous photographes" (pour reprendre le titre d'une exposition proposée par le musée de l'Elysée de Lausanne en 2007)? Ce qui ne signifie pas la même chose. Pourquoi cette confusion entre image et information? Comment la contribution des photographes amateurs, aussi ancienne que la presse illustrée^[3], a-t-elle pu devenir ce cheval de Troie qui menace d'engloutir tout l'édifice médiatique?

Ce basculement de la perception s'opère au moment des attentats de Londres. Le 7 juillet 2005, entre 8h50 et 9h47, quatre bombes transportées par des terroristes font exploser trois métros et un bus, causant 56 morts et 700 blessés. Quatre ans après l'effondrement du World Trade Center, cet événement provoque une émotion considérable et suscite une large couverture médiatique, permanente sur BBC1 et ITV1 dès les premières heures de la matinée.

Cette crise partage certaines caractéristiques avec le 11 septembre, mais s'en éloigne sur un point décisif. Les deux attentats se déroulent en plein cœur de capitales occidentales, peuplées d'une foule dense, dont une proportion importante est munie de caméras et autres instruments d'enregistrement. Mais au contraire de la catastrophe à ciel ouvert filmée en direct à New York, les explosions de Londres ont eu lieu sans témoignage visuel immédiat – voire, pour trois d'entre elles, sous terre, à l'abri des regards.

Pendant que la matinée s'écoule et que la compréhension des événements se précise, les images transmises par les télévisions se concentrent sur les témoins et les blessés. Mais l'accès au métro étant bloqué, les journalistes sont conscients des limites imposées à leur capacité d'illustrer les explosions souterraines. C'est pourquoi la BBC prend rapidement la décision de mettre en ligne sur son site un appel aux contributions amateurs, avec les mentions: «Soyez nos yeux» («*We want you to be our eyes*») ou, plus crûment: «Nous voulons vos images» («*We want your pictures*»).



Ce n'est qu'à 12h35 qu'une première photographie prise à l'intérieur du métro est diffusée à la télévision. Il s'agit bien d'une image d'amateur, mais celle-ci n'a pas suivi le canal ouvert par la BBC. Exécutée à 9h25 dans le couloir qui mène à King's Cross par le passager d'un wagon sur son téléphone portable Sony Ericsson V800, elle est envoyée sous forme de message électronique à plusieurs destinataires. Alfie Dennen la reçoit à 9h56. Spécialiste de nouvelles technologies, le jeune entrepreneur a créé la plate-forme MoblogUK, précisément destinée à héberger les images de camphone. C'est sur ce site qu'il publie dès 10h24 une version de la photographie munie d'une licence Creative Commons, qui autorise sa libre copie. Reproduite sur Flickr, puis sur Wikinews, elle est enfin reprise par la chaîne Sky News, qui la diffuse à partir de la mi-journée^[4].

Une deuxième photographie similaire, également réalisée à proximité de la station King's Cross à 9h27 à l'aide d'un Nokia 6630, est envoyée par son auteur, Alexandre Chadwick, à la BBC peu avant 14h, après une correction d'image sous Photoshop. Elle sera diffusée à partir de 14h22.

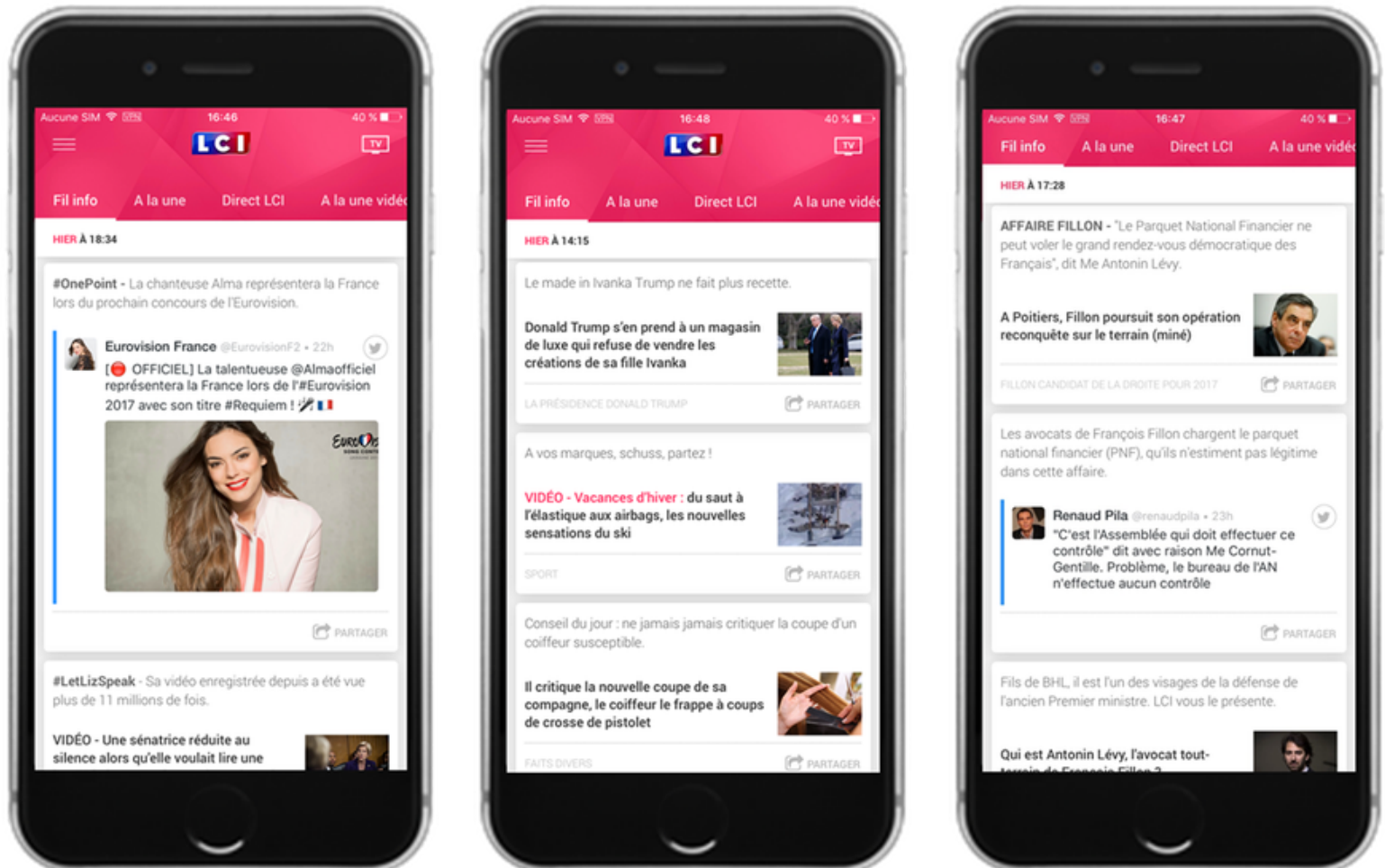
Frappantes et sinistres, avec leur halo de lumière trouant l'obscurité, ces premières images de l'évacuation du métro seront choisies le lendemain pour illustrer les unes du *New York Times*, du *Washington Post* (Chadwick) ou du *National Post de Toronto* (Dennen). Ce ne sont pourtant pas les seules envoyées aux médias. Selon Vicky Taylor, responsable du site internet de la BBC, la chaîne britannique a reçu le 7 juillet quelque 23.000 messages électroniques, dont un millier accompagnés de photographies ou d'enregistrements vidéos. Cette iconographie couvre un large spectre d'aspects de l'événement, parmi lesquels les vues souterraines ne représentent qu'une faible minorité. Plusieurs autres images du métro, notamment en vidéo, seront diffusées le lendemain, 8 juillet, après consultation et tri par les services de la chaîne.

Dans la collection des 442 unes du 8 juillet des principaux journaux réunies par le site Newseum, neuf seulement sont illustrées de photographies d'amateur (huit reprennent la photographie d'Alexander Chadwick^[5], une seule celle diffusée par Alfie Dennen) – soit une proportion de 2 %. Mais ce sont ces images, plutôt que les photographies d'agence, qui retiennent l'attention et orientent le commentaire.

Dans les jours qui suivent, une même analyse court les rédactions comme une traînée de poudre: les téléphones portables ont joué un rôle majeur dans la couverture de l'événement^[6]. Dennis Dunleavy résume l'opinion commune: «L'histoire du photojournalisme s'est écrite la semaine dernière. Pour la première fois, le *New York Times* et le *Washington Post* ont illustré leur une avec des photos faites par des journalistes citoyens avec des camphones^[7].»

Hâtivement élaborée à coup de statistiques du marché des téléphones portables, associant aux attentats de Londres les photographies des tortionnaires d'Abou Ghraib ou les vidéos amateurs du tsunami de décembre 2004, la thèse se veut provocante. La rencontre paradoxale d'un événement situé au sommet de la hiérarchie de l'information avec le camphone, dernier gadget à la mode, produit un choc intellectuel qui est gage de succès. La une de *Libération* des 20-21 août appartient à la deuxième vague d'articles qui élargissent cette proposition pour en faire une antithèse moralisante, opposant la qualité du travail journalistique à la médiocrité des enregistrements amateurs, la noblesse de l'information à la vulgarité du voyeurisme, la rigueur de l'écrit à la séduction de l'image. Dans *Le Monde*, Guillaume Fraissard et Michel Guerrin estiment que «vidéos et photos d'amateurs bien souvent fascinent, inquiètent, révoltent ou émeuvent et sont donc, de ce fait, l'exact opposé de ce que les médias offrent habituellement^[8].»

6- Affichage de l'information sur l'application LCI



7- « En Chine, le jeu dangereux de Google avec la censure »

Par Amaelle Guiton — *libération.fr*, 5 août 2018 à 20:56

Selon le site «The Intercept», la firme veut lancer une version chinoise et filtrée de son moteur de recherche. Aux Etats-Unis, des sénateurs l'interpellent.

- En Chine, le jeu dangereux de Google avec la censure

Google de retour en Chine, au prix d'un passage sous les fourches caudines de la censure exercée par le régime ? Révélé mercredi par le site d'investigation américain *The Intercept*, le projet, jusqu'alors très discret, du géant de Mountain View (Californie) fait l'objet depuis plusieurs jours d'un feu roulant de critiques. Du côté des ONG de défense des droits humains, Amnesty International a rapidement dénoncé *«un jour noir pour la liberté du Web si Google se soumettait aux règles extrêmes de la censure chinoise pour accéder à un marché»*.

Et à Washington, un groupe bipartisan de six sénateurs, emmené par le républicain de Floride Marco Rubio et le démocrate de Virginie Mark Warner, s'est fendu vendredi d'une lettre ouverte adressée à Sundar Pichai, le PDG de l'entreprise. *«S'il est avéré, ce plan est profondément troublant et risque de faire de Google le complice de violations des droits humains liées au rigoureux régime de censure de la Chine»*, écrivent les parlementaires, qui y voient *«un précédent inquiétant pour les autres entreprises qui voudraient faire des affaires en Chine sans compromettre leurs valeurs fondamentales»*.

Canons. D'après les documents internes consultés par *The Intercept*, Google travaille en effet à réintroduire dans le pays son moteur de recherche, dans une version conforme aux canons d'un Web chinois en coupe réglée, en développant une application pour les smartphones équipés du système d'exploitation Android. L'appli *«identifiera et filtrera automatiquement les sites bloqués»* par le tentaculaire dispositif de censure d'Internet - la fameuse «grande muraille électronique» mise en place à partir de 1998 - de la BBC britannique à Wikipédia. Et elle *«établira aussi une "liste noire de requêtes sensibles", de sorte qu'aucun "résultat n'apparaîtra" lorsque les utilisateurs entreront certains mots ou certaines phrases»*, poursuit le site d'information. Baptisé *«Dragonfly»* («libellule»), le projet a été lancé au printemps 2017, et les documents suggèrent qu'il ferait l'objet d'un partenariat avec une autre entreprise, encore inconnue, précise *The Intercept*.

En 2006 déjà, Google avait lancé une version censurée de son moteur de recherche à destination des Chinois. Mais l'entreprise y avait mis fin quatre ans plus tard, dénonçant alors aussi bien des piratages, opérés depuis la Chine, de *«dizaines»* de comptes Gmail de militants des droits humains, que *«les tentatives de limiter encore plus la liberté d'expression sur le Web»*. Or ces derniers temps, les relations entre le régime et le géant du Net se sont manifestement détendues. Toujours d'après *The Intercept*, en décembre 2017, Pichai a rencontré l'un des principaux dirigeants du Parti communiste chinois, Wang Huning, conseiller du président Xi Jinping en matière de politique étrangère. A la même période, Google annonçait l'ouverture à Pékin d'un centre de recherche en intelligence artificielle. Courant juin, l'entreprise a indiqué investir 550 millions de dollars (475 millions d'euros) dans le numéro 2 chinois du commerce en ligne, JD.com. Et d'après l'agence Bloomberg, elle est en pourparlers avec le géant Tencent pour pouvoir fournir des services de «cloud» en Chine, qui compte plus de 770 millions d'internautes...

La mise au jour du projet Dragonfly provoque en tout cas de forts remous internes. *«Dès que les informations ont commencé à circuler, les managers de Google ont rapidement bloqué l'accès des employés à tous les documents»* faisant référence au projet, écrit *The Intercept*. *«Cela a suscité pas mal d'angoisse en interne, a expliqué un salarié*

anonyme à l'AFP. *Certains sont furieux de ce qu'on est en train de faire.*» D'après le *New York Times*, des employés à qui il avait été demandé de travailler sur l'application de recherche ont préféré changer d'affectation ou démissionner.

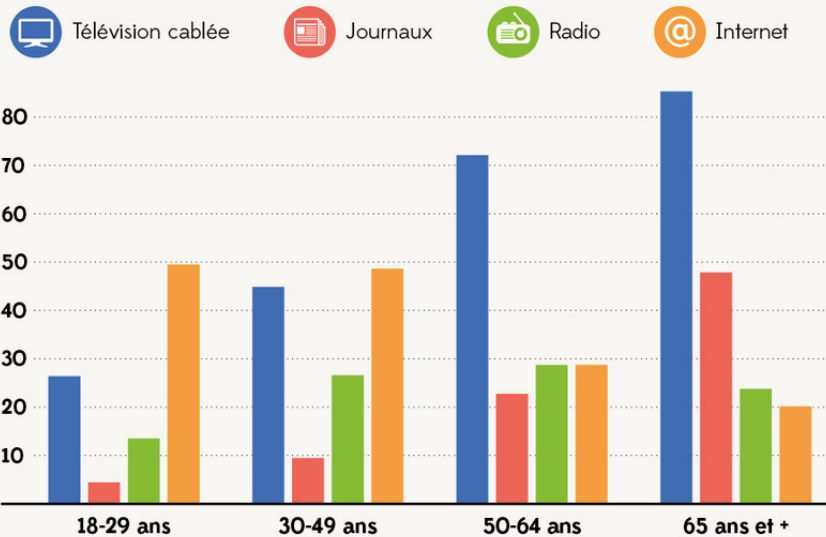
«Liste noire». Jusqu'ici, le géant de Mountain View s'est borné à indiquer qu'il ne *«commente pas des spéculations sur des projets futurs»*. Reste que les six sénateurs auteurs de la lettre ouverte à Sundar Pichai attendent désormais des réponses à des questions précises : Google travaille-t-il sur le sujet avec un partenaire, et si oui lequel ? Y a-t-il un lien entre ce projet et les pourparlers avec Tencent ? *«Qu'est-ce qui a changé depuis 2010»* pour que l'entreprise considère désormais pouvoir *«coopérer»* avec la censure chinoise ? Que contiendrait la *«liste noire»* de requêtes et de sites web censurés ? L'entreprise devra-t-elle fournir des historiques de recherche d'utilisateurs à la demande des autorités ? Pas sûr que Mountain View puisse tenir bien longtemps la stratégie du silence.

8- Sources et supports d'information aujourd'hui

(Manuel 1ere HGGSP, Nathan, 2019)

2 Les principaux supports d'information aux États-Unis

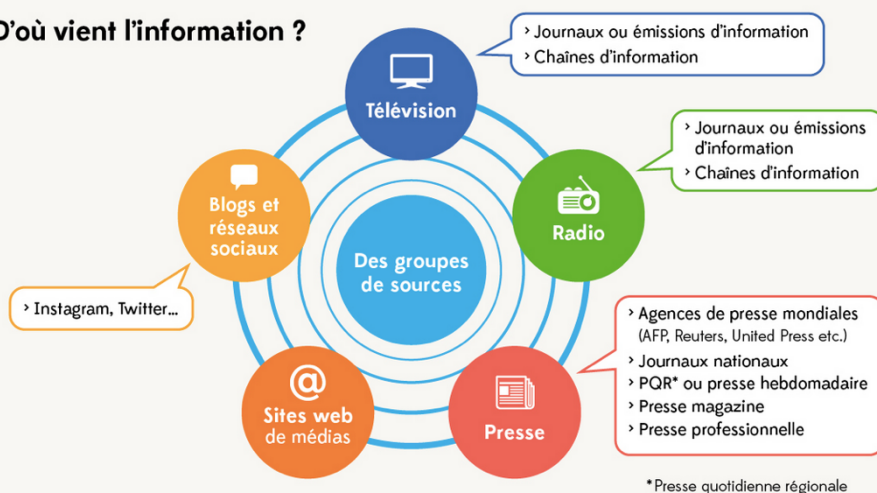
Part de chaque groupe d'âge qui déclare consulter régulièrement l'information sur chaque support (en %)



Source : Diplomatie, « Les Grands Dossiers » n° 41, oct.-nov. 2017.

1 Des sources d'information multiples

D'où vient l'information ?



DOSSIER 2 : Témoignages et lanceurs d'alerte

Quels sont les enjeux de la diffusion de témoignages et de la révélation sur Internet

Consignes :

A partir du dossier documentaire, organisez un panneau structuré répondant au sujet.

Le panneau sera le support d'un oral de max. 10 minutes en fin de séance.

Définitions :

- **Lanceur d'alerte** : individu ou groupes d'individus se servant d'Internet pour révéler des comportements illicites ou dangereux pouvant constituer une menace pour l'homme, l'économie, la société ou l'environnement, c'est-à-dire pour le bien commun.

1- « Cinq affaires qui ont révélé WikiLeaks »

Par [Frédéric Autran](#) , [Lucie Lespinasse](#) et [Clémentine Rigot](#) — [libération.fr](#) 11 avril 2019 à 20:02



Manifestation de soutien à Julian Assange à Quito, en Equateur, en octobre 2018. Photo Rodrigo Buendia. AFP

Brève histoire des coups d'éclat du site internet alors que son fondateur, Julian Assange, a été arrêté ce jeudi à Londres.

- Cinq affaires qui ont révélé WikiLeaks

Julian Assange, fondateur de la plateforme WikiLeaks, a été arrêté ce jeudi matin, alors qu'il était réfugié à l'ambassade d'Equateur depuis près de sept ans. Le «*cyber-warrior*» avait créé sa plateforme en 2006, dans le but de «*libérer la presse*» et de «*démasquer les secrets et abus d'Etat*». WikiLeaks, qui se définit comme une «*organisation médiatique multinationale et une librairie associée*», a publié, depuis sa création, plus de dix millions de documents et des centaines d'affaires, concernant des sujets militaires, diplomatiques, économiques et bien plus. Retour sur cinq d'entre elles.

«Les bipeurs du 11 septembre» - 2009

Le site s'est fait connaître en 2009 grâce à la diffusion de 570 000 messages de bipeurs interceptés le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Ils sont publiés chronologiquement et couvrent une période de vingt-quatre heures autour des attentats. Parmi les expéditeurs, on recense des citoyens américains mais aussi le Pentagone, le FBI, l'Agence fédérale des situations d'urgence ou encore la police de New York, ainsi que des messages d'ordinateurs provenant des banques à l'intérieur du World Trade Center. L'origine de l'enregistrement et la manière dont l'organisation se l'est procurée demeure inconnue.

«Les War Logs» - 2010

Entre le 5 avril et le 22 octobre 2010, plus de 500 000 documents classifiés de l'armée américaine concernant les guerres en Afghanistan et en Irak sont divulgués sur la plateforme de WikiLeaks. Bradley Manning (aujourd'hui Chelsea Manning), alors analyste de l'armée américaine, est à la source de cette fuite. Ces notes démontrent notamment de nombreuses bavures de l'armée de la coalition, qui ont entraîné la mort de civils, mais aussi d'actes de torture sur des prisonniers. Ces documents remettent donc en cause les chiffres officiels sur le nombre de civils tués. Suite à ces révélations, une enquête sur l'armée américaine est ouverte et plusieurs gouvernements étrangers dénoncent ces fuites estimant qu'elles mettent en danger les agents collaborant avec l'armée.

«Cablegate» - 2010

Le 28 novembre 2010, WikiLeaks publie 250 000 télégrammes diplomatiques récupérés auprès du département d'Etat à Washington. Ces documents, qui montrent notamment la contradiction entre les positions officielles de l'Etat américain et ce qui se dit en coulisse, ont également été envoyés à l'organisation par Bradley Manning, ce qui lui vaut une peine de 35 ans de prison pour espionnage (pour les War Logs et le Cablegate). La Maison Blanche condamne la publication *«irresponsable et dangereuse»* de ces documents, estimant qu'ils pourraient faire courir des risques mortels à des individus. Ces publications marquent le début des ennuis juridiques pour Julian Assange, poursuivi par les Etats-Unis et contraint de s'exiler, mais font la notoriété de la plateforme.

Les écoutes des présidents - 2015

Le 23 juin 2015, Libération et Mediapart publient en collaboration avec WikiLeaks des documents prouvant que la NSA (Agence nationale de sécurité) a espionné trois anciens présidents français : Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande. Les enregistrements concernent les anciens chefs d'Etat mais aussi certains de leurs collaborateurs et ont été réalisés entre 2006 et le 22 mai 2012 (dernier enregistrement divulgué). Ces documents classés «top secret» étaient destinés à des responsables de la NSA et de la communauté américaine du renseignement. Deux jours après la publication de ces documents, François Hollande condamne ces pratiques, qu'il décrit comme des *«agressions»* mais assure que l'affaire est classée après avoir obtenu des engagements des Etats-Unis.

Les mails des démocrates - 2016

C'est sans doute l'épisode qui a nui le plus à l'image de WikiLeaks et de son fondateur. Dans la dernière ligne droite de la campagne présidentielle américaine de 2016, qui oppose la démocrate Hillary Clinton au républicain Donald Trump, le site internet publie des dizaines de milliers de mails piratés provenant du Parti démocrate et de l'équipe de l'ancienne secrétaire d'Etat, dont son directeur de campagne John Podesta. Diffusés à des moments clés (juste avant la convention démocrate en juillet, juste après la diffusion d'une vidéo contenant des propos sexistes de Trump en octobre), ces messages visent à discréditer la candidate démocrate. Pour les services de renseignement américains comme pour le procureur spécial Robert Mueller, cela ne fait aucun doute : les mails en question ont été piratés par des agents russes avant d'être transmis à WikiLeaks. *«J'adore WikiLeaks»*, déclarait Donald Trump lors d'un meeting en Pennsylvanie, à trois semaines du scrutin.

2 - « Des députés français réclament l'asile politique pour Edward Snowden »

Par [AFP](#) — *libération.fr*, 9 juillet 2014 à 16:09

De droite ou de gauche, ces députés demandent que l'asile soit accordé à l'ex-collaborateur du renseignement Edward Snowden, en exil depuis ses révélations sur les méthodes de la NSA, la puissante agence de sécurité américaine.

- Des députés français réclament l'asile politique pour Snowden

Des députés du groupe d'études «Internet et société numérique» ont demandé mercredi à la France d'accorder l'asile à l'ex-collaborateur du renseignement américain Edward Snowden, au côté de cosignataires de la pétition de *L'Express* en ce sens. *«On demande que Snowden obtienne l'asile constitutionnel (...) qui est dédié en quelque sorte à des personnalités qui mènent des combats à portée universelle»*, a déclaré à l'Assemblée le député PS Christian Paul, entouré de quelques signataires et députés dont Patrice Martin-Lalande (UMP), Laurence Dumont (PS) ou encore Sergio Coronado (EE-LV).

«Cette réunion, c'est un peu la jonction des forces. Il y a d'un côté un appel qui vient des médias, signé par des intellectuels, des chercheurs, des gens du monde numérique, et de l'autre, il y a à l'Assemblée nationale des parlementaires engagés dans ces mêmes combats, qui partagent les mêmes valeurs», selon Christian Paul.

Le 3 juin, l'hebdomadaire *L'Express* a lancé une pétition pour que la France accorde l'asile à l'ancien consultant de la NSA Edward Snowden. Elle était signée mercredi par 165 869 personnes. Au-delà de *«la solidarité que l'on doit avoir comme citoyen, comme responsable politique, à l'égard d'un homme qui combat pour la liberté et qui combat pour nos libertés»*, ce sujet soulève pour Christian Paul une autre question : *«La façon dont on doit encadrer et contrôler l'activité de surveillance des États sur les réseaux numériques.»* Selon lui, le groupe peut *«mobiliser quelques dizaines de parlementaires»*.

La socialiste Laurence Dumont, l'une des vice-présidentes de l'Assemblée nationale, compte interpellier l'exécutif sur le sujet lors de prochaines questions au gouvernement. Le directeur de la rédaction de *L'Express*, Christophe Barbier, également présent mercredi, a déclaré que l'hebdomadaire était *«tout à fait solidaire de toutes initiatives qui pourraient être prises, associatives ou parlementaires, qui vont dans le sens d'un accueil en France d'Edward Snowden»*.

Actuellement réfugié en Russie, Edward Snowden est inculpé dans son pays d'espionnage et de vol de documents appartenant à l'Etat. Ses révélations, provenant de documents volés, ont embarrassé le gouvernement américain et tendu les relations avec des pays alliés, furieux de découvrir que Washington enregistrerait même les conversations privées de leurs dirigeants. Mercredi, Edward Snowden a demandé la prolongation de son permis de séjour en Russie qui arrive à expiration en août, a annoncé son avocat russe.

3 - « Nous redoutons que Julian Assange puisse mourir en prison », alertent plus de 60 médecins »

Les professionnels de santé demandent que des soins soient prodigués au fondateur de WikiLeaks, actuellement détenu à Londres, dans un hôpital.

Lemonde.fr avec AFP Publié le 26 novembre 2019 à 15h51 - Mis à jour le 26 novembre 2019 à 17h02



Julian Assange en mai 2017, à l'ambassade de l'Equateur au Royaume-Uni. JUSTIN TALLIS / AFP

Les alertes sur la santé de Julian Assange se multiplient. Plus de 60 médecins se sont inquiétés de l'état de santé du fondateur de WikiLeaks, détenu à Londres et menacé d'extradition vers les Etats-Unis qui l'accusent d'espionnage, dans une lettre ouverte publiée lundi 25 novembre. Leur missive est destinée à la ministre de l'intérieur britannique, Priti Patel, et à Diane Abbott, chargée des mêmes sujets au sein du Labour Party, principal parti d'opposition.

S'appuyant sur plusieurs rapports, dont celui du rapporteur de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur la torture, Nils Melzer, qui a affirmé au début de novembre que la vie de Julian Assange était « *désormais en danger* », les signataires souhaitent exprimer leur « *sérieuse inquiétude collective et attirer l'attention de l'opinion publique et du monde sur cette situation grave* ».

« *Nous sommes d'avis que M. Assange a besoin d'urgence d'une évaluation médicale de son état de santé physique et psychologique* », écrivent les médecins qui exercent dans différents pays : Etats-Unis, Australie, Royaume-Uni ou encore Suède. Ils demandent que des soins lui soient prodigués dans un hôpital doté de personnel qualifié. Faute de quoi, « *nous redoutons vraiment, sur la base des éléments actuellement disponibles, que M. Assange puisse mourir en prison* », avertissent-ils.

Lire aussi Julian Assange présente des symptômes de « torture psychologique »

Julian Assange risque 175 ans de prison

Au début de novembre, le rapporteur de l'ONU sur la torture avait précisé à l'Agence France-Presse que son inquiétude actuelle était liée à de « *nouvelles informations médicales transmises par plusieurs sources fiables* »

affirmant que la santé de M. Assange est entrée dans un cercle vicieux d'anxiété, de stress et d'impuissance, typique des personnes exposées à un isolement prolongé et à un arbitraire constant ».

Détenu à la prison de haute sécurité de Belmarsh, dans le sud de Londres, Julian Assange est sous la menace d'une extradition vers les Etats-Unis où il encourt une peine allant jusqu'à cent soixante-quinze ans d'emprisonnement pour espionnage. Les autorités américaines lui reprochent d'avoir mis en danger certaines de leurs sources au moment de la publication en 2010 de 250 000 câbles diplomatiques et d'environ 500 000 documents confidentiels portant sur les activités de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan.

Le 21 octobre, l'Australien de 48 ans est apparu désorienté au cours de sa première apparition en public en six mois, bredouillant pendant une audience à Londres et semblant avoir des difficultés à se rappeler sa date de naissance. A la fin de l'audience, il avait déclaré ne pas avoir compris ce qui s'était passé et s'était plaint de ses conditions de détention à Belmarsh. L'audience sur la demande d'extradition doit se tenir en février.

LE LANCEUR D'ALERTE



Miss Lilou

5 - « Et après la catharsis en ligne, la mobilisation ? »,

(Violaine Morin, *Le Monde.fr*, 20 octobre 2017)

Dans la foulée des accusations de harcèlement sexuel et de viol à l'encontre d'Harvey Weinstein¹, des témoignages de femmes, centralisés par plusieurs hashtags sur les réseaux sociaux, sont apparus. En France, #balancetonporc et #moiaussi (#metoo en anglais) ont rassemblé plus de 160 000 messages de 59 000 personnes sur Twitter, selon des chiffres de Visibrain relayés par Le Figaro.

Une mobilisation virale sans précédent par son ampleur sur un sujet touchant aux droits des femmes. Elle est aussi inédite par sa nature, car elle n'émane d'aucune organisation féministe. [...] À première vue, cette mobilisation – et c'est sans doute ce qui explique son ampleur – dépasse largement les cercles militants. C'est Mme Tout-le-Monde qui raconte ce qu'elle a vécu sur son compte Twitter. [...]

Cela ne signifie pas pour autant que le militantisme féministe n'a joué aucun rôle. En effet, les associations féministes se sont emparées des outils numériques depuis une quinzaine d'années. « Il y a eu une convergence entre la réappropriation de la parole par les femmes, qui est un enjeu du féminisme depuis le départ, et l'émergence des outils numériques », rappelle Claire Blandin².

1. Producteur influent de l'industrie du cinéma américain.
2. Professeure en Sciences de l'information et de la communication.



Capture d'écran d'un compte twitter relayant le hashtag #MeToo

6- « Les plates-formes du web s'organisent pour éviter un "hack" des élections »

Damien Leloup et Martin Untersinger, *Le Monde.fr*, 17 octobre 2018.

« Nous sommes le 2 novembre 2016 et Donald Trump sillonne la Floride. À moins d'une semaine de l'élection présidentielle américaine, le candidat républicain bataille pour arracher cet État clé à sa rivale, Hillary Clinton. Le même jour, le compte Twitter de la section du Tennessee du Parti républicain alerte ses 130 000 abonnés : une « fraude électorale » est en cours. « Des dizaines de milliers de votes invalides parmi les voix d'Hillary sont repérées dans le comté de Broward, en Floride ». Cette information était totalement fausse. Tout comme le prétendu compte du Tennessee, en réalité piloté à Saint-Pétersbourg par une officine russe chargée de la propagande sur Internet. Pendant plusieurs mois, la campagne électorale américaine a été accompagnée par une opération de manipulation des réseaux sociaux, fomentée par le Kremlin et dont le faux compte des républicains du Tennessee n'était qu'un des nombreux avatars. Cette opération, mêlant fausses et vraies informations, dont la diffusion était parfois accélérée grâce à l'achat de publicité, était destinée à attiser les divisions politiques, à semer la confusion et à décourager certains électeurs de se déplacer. Quelques jours plus tard, Donald Trump est élu. Alors que la Silicon Valley, très majoritairement démocrate, déplore la victoire du candidat républicain, une partie des États-Unis accuse les réseaux sociaux d'avoir directement contribué à sa victoire. »

7- Une définition légale du statut de lanceur d’alerte

LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (1) (*légifrance.fr*)

Article 6

Un lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance.

Les faits, informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support, couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client sont exclus du régime de l'alerte défini par le présent chapitre.

Article 7

Le chapitre II du titre II du livre Ier du code pénal est complété par un article 122-9 ainsi rédigé :

« Art. 122-9.-N'est pas pénalement responsable la personne qui porte atteinte à un secret protégé par la loi, dès lors que cette divulgation est nécessaire et proportionnée à la sauvegarde des intérêts en cause, qu'elle intervient dans le respect des procédures de signalement définies par la loi et que la personne répond aux critères de définition du lanceur d'alerte prévus à l'article 6 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. »

Article 8

I. - Le signalement d'une alerte est porté à la connaissance du supérieur hiérarchique, direct ou indirect, de l'employeur ou d'un référent désigné par celui-ci.

En l'absence de diligences de la personne destinataire de l'alerte mentionnée au premier alinéa du présent I à vérifier, dans un délai raisonnable, la recevabilité du signalement, celui-ci est adressé à l'autorité judiciaire, à l'autorité administrative ou aux ordres professionnels.

En dernier ressort, à défaut de traitement par l'un des organismes mentionnés au deuxième alinéa du présent I dans un délai de trois mois, le signalement peut être rendu public.

II. - En cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles, le signalement peut être porté directement à la connaissance des organismes mentionnés au deuxième alinéa du I. Il peut être rendu public.

III. - Des procédures appropriées de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels sont établies par les personnes morales de droit public ou de droit privé d'au moins cinquante salariés, les administrations de l'Etat, les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres, les départements et les régions, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

IV. - Toute personne peut adresser son signalement au Défenseur des droits afin d'être orientée vers l'organisme approprié de recueil de l'alerte.

Article 9

I. - Les procédures mises en œuvre pour recueillir les signalements, dans les conditions mentionnées à l'article 8, garantissent une stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement. Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'avec le consentement de celui-ci.

Les éléments de nature à identifier la personne mise en cause par un signalement ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'une fois établi le caractère fondé de l'alerte.

II. - Le fait de divulguer les éléments confidentiels définis au I est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.